

Relevé de décisions :

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 08 février 2018 :

Le Conseil syndical, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 08 février 2018.

2) Compte administratif 2017 et compte de gestion 2017 :

Le Conseil syndical, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2017 ainsi que le compte de gestion 2017.
Le Conseil syndical, à l'unanimité, adopte les propositions d'affectation de résultats.

3) Participations 2018 des collectivités membres :

Le Conseil syndical, à l'unanimité, accepte les propositions et décide de la répartition des participations des collectivités membres du SIRTOM comme présentée.

4) Budget prévisionnel 2018 :

Le Conseil syndical, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif 2018, comme présenté.

5) Avenant à la convention EcoDDS :

Le Conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant à la convention proposé par EcoDDS.

8) Questions diverses :

Facturation carte déchetterie

Le Conseil syndical, à l'unanimité, autorise la mise en place de la facturation des cartes de déchetterie supplémentaires demandées par les usagers professionnels ou en cas de perte au tarif de 5 € par carte.

Michel MAYA accueille les participants et remercie les personnes présentes.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 08 février 2018 :

Michel MAYA propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 08 février 2018. Sans aucune remarque, le Conseil syndical, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 08 février 2018.

Michel MAYA présente, ensuite, l'ordre du jour.

2) Compte administratif et compte de gestion 2017 :

Michel MAYA laisse la parole à Bertrand DEVILLARD pour la présentation du compte administratif 2017 en comparaison avec le budget prévisionnel 2018.

Bertrand DEVILLARD présente le compte administratif 2017, section INVESTISSEMENT.

Il demande ensuite à la salle s'il y a des questions. Sans question, il présente la section de FONCTIONNEMENT.

M. TROCHARD estime qu'il y a eu beaucoup de précautions prises en 2017 par rapport au changement d'organisation du SIRTOM (arrivée de nouvelles communes, adhésion au SYTRIVAL et majoration des coûts de traitement) qui se traduisent par un résultat excédentaire important. Par ailleurs, il remarque que pour la prévision des coûts de traitement, les inscriptions 2018 sont encore fortement majorées et dépassent les 2 % - 3 % annoncés au moment du DOB.

Bertrand DEVILLARD précise que cette majoration pour le traitement est proposée à 5 %, ce qui représente une marge de sécurité de 20 000 €, pour cette seconde année au SYTRIVAL. Il indique qu'il faut stabiliser ces modifications d'organisation afin de pouvoir avoir une lisibilité budgétaire fiable. Il précise également qu'il a été pris en compte les factures de décembre 2017 qui n'ont pas pu être réglées sur le BP 2017 à hauteur d'environ 50 000 €.

Michel MAYA précise que le montage du budget se fait au plus près des éléments décidés lors du DOB mais qu'il faut aussi prendre en compte la réalité des clôtures budgétaires. Il indique également que par prudence le budget est proposé avec des majorations mesurées des dépenses et des minorations des recettes pour éviter des problèmes en fin d'année.

Concernant l'excédent de fonctionnement qui peut paraître important, il rappelle que celui-ci pourvoit à la baisse de l'endettement puisqu'il permet de faire des investissements (par exemple achat de bacs pour équipement de nouvelles communes) sans faire d'emprunt.

M. TROCHARD se demande s'il n'est pas plus judicieux de faire des emprunts dans une situation où les taux d'intérêt sont très bas.

Michel MAYA répond que la priorité affichée du SIRTOM jusqu'à maintenant est de faire baisser son niveau d'endettement et que même si les taux d'intérêts sont bas, un emprunt reste une charge financière lourde pour les années futures.

M. MATHONNIERE demande l'évolution des frais de fonctionnement par habitant.

Bertrand DEVILLARD répond que sur ce point, les chiffres détaillés seront présentés en juin lors du vote du rapport déchets (et que les indicateurs ne sont pas encore à jour). Par contre, par rapport à la baisse prévue de la participation 2018, le coût par habitant baissera d'environ 1 € par rapport à 2017. En 2018, la participation sera de l'ordre de 108 € / Hab. contre 109 € en 2017. Cela doit couvrir l'ensemble des dépenses (investissement / fonctionnement). Pour rappel le coût aidé hors taxes par habitant était de 93 € pour 2017.

M. PARAT demande si le SIRTOM développe une comptabilité analytique.

Bertrand DEVILLARD répond positivement. Il précise que le rapport déchets présenté en juin reprend tous ces chiffres qui sont extraits d'une base nationale (SINOE), alimentée par les collectivités de données issues des comptabilités analytiques selon une méthodologie qui doit être appliquée par toutes. Cette méthode permet de « parler un langage commun » et de faire une comparaison fiable entre collectivités.

M. DEHOUCK demande à ce que soit présenté lors de la présentation du rapport déchet, ces éléments de comparaisons.

Michel MAYA propose, s'il n'y a plus d'autres questions, de passer au vote du compte administratif et du compte de gestion.

Compte administratif 2017 :

La proposition du Compte administratif 2017, se résume comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	CA 2017
DEPENSES 2017	2 771 773.81 €
RECETTES 2017	3 118 159.41 €
RESULTAT 2017	346 385,6 €

SECTION INVESTISSEMENT	CA 2017
DEPENSES 2017	1 336 432.09 €
RECETTES 2017	706 018.41 €
RESULTAT 2016	- 630 413.68 €

Le résultat net de l'exercice est donc de – 284 028.08 €.

Les affectations de résultats décidées lors du budget 2017 sont de :

	Reports des résultats
SECTION FONCTIONNEMENT	198 671.87 €
SECTION INVESTISSEMENT	594 753.74 €

Le résultat de clôture de l'exercice pour la section de fonctionnement est donc de 545 057.47 €.

Le résultat de clôture de l'exercice pour la section d'investissement est donc de - 35 659.94 €.

Les restes à réaliser à reporter sur le budget 2017 sont de :

SECTION INVESTISSEMENT	
RAR DEPENSES	262 422.82 €
RAR RECETTES	139 135 €
RAR RESULTAT	- 123 287.82 €

Monsieur VOISIN, Percepteur de Cluny, indique que le compte administratif est conforme au compte de gestion 2017 et qu'il n'a pas de remarque particulière à faire.

Michel MAYA quitte la salle et laisse la présidence de la séance au 1^{er} Vice-président pour le vote du compte administratif 2017.

Dominique DEHOUCK demande, en l'absence du Président, s'il y a des questions complémentaires. Sans demande, il propose de passer au vote du compte administratif et du compte de gestion 2017.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2017 ainsi que le compte de gestion 2017.

Michel MAYA reprend la présidence de séance.

Il propose au Conseil syndical d'affecter :

- le résultat de fonctionnement de 545 057.47 € en recettes de fonctionnement pour 386 109.71 €, en excédent de fonctionnement antérieur reporté et en recettes d'investissement pour 158 947.76 € en excédents de fonctionnement capitalisés.

- le résultat d'investissement de – 35 659.94 €, en déficit d'investissement antérieur reporté.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, adopte ces propositions d'affectation de résultats.

3) Participations 2018 des collectivités membres :

Michel MAYA présente au Conseil syndical le tableau récapitulatif des propositions de participations des collectivités membres du SIRTOM sous le régime de la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères (TEOM) aux charges de fonctionnement 2018.

Le Président indique que le taux moyen théorique de TEOM proposé est de 11.78 % sur le territoire (taux moyen théorique 2017 : 12.18 %), représentant une baisse moyenne de la participation des collectivités de 1.13 % (baisse en moyenne de 2.1 % pour foyer de référence).

Méthodologiquement, le calcul de ces participations tient compte de l'évolution des bases fiscales et de l'évolution de l'indice des prix de janvier à décembre 2017 (augmentation de 1.19 %).

Concernant l'évolution des bases fiscales, pour 2018 cette augmentation est de 1.78 % et doit être minorée de 1.2 point correspondant à l'augmentation décidée par la loi de finances 2018 qui prend en compte l'inflation prévisionnelle 2018. L'augmentation prévisionnelle nette des bases fiscales pour 2018 est donc de 0.58 %.

Le Président rappelle que lors du Débat d'Orientation Budgétaire, il a été proposé de baisser le taux de TEOM théorique pour 2018 à 12 %. Les chiffres prévisionnels à jour permettent de proposer une baisse supplémentaire afin de proposer un taux de 11.78 %.

Le coût global proposé pour la participation des collectivités 2018 est donc de 2 353 000 € [soit une minoration globale de 1.96 % par rapport à 2017 (27 000 €)] se répartissant comme suit :

Communauté de communes du Clunisois : 1 561 598.51 €

Communautés de communes Saint Cyr Mère Boitier : 791 401.49 €

Il est proposé que ces participations soient versées par douzièmes, calculés sur la base de l'année N-1 pour les premiers mois de l'année et ajustés dès le vote du budget primitif de l'année N.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, accepte ces propositions et décide la répartition des participations des collectivités membres du SIRTOM comme présentée.

4) Budget prévisionnel 2018 :

Michel MAYA rappelle que le budget prévisionnel 2018 correspond aux décisions prises lors de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire du 08 février 2018.

SECTION INVESTISSEMENT	BP 2018
PREVISIONS DEPENSES 2018	976 972.76 €
PREVISIONS RECETTES 2018	976 972.76 €

SECTION FONCTIONNEMENT	BP 2018
PREVISIONS DEPENSES 2018	3 421 755.71 €
PREVISIONS RECETTES 2018	3 421 755.71 €

Le Conseil syndical, à l'unanimité, après avoir entendu l'exposé du Président, décide d'approuver le budget primitif 2018, comme présenté.

5) Avenant à la convention EcoDDS :

Michel MAYA rappelle que le SIRTOM a décidé lors de sa réunion du 25 novembre 2013 de conventionner avec EcoDDS.

Il indique que EcoDDS est un éco-organisme opérationnel de la filière à responsabilité élargie des producteurs de l'article des Déchets Diffus Spécifiques ménagers (DDS ménagers), agréé au titre de l'article R 543-234 du code de l'environnement une première fois par arrêté interministériel du 9 avril 2013 pour la période 20 avril 2013 au 31 décembre 2017, puis par arrêté du 22 décembre 2017 pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Le cahier des charges d'agrément des éco-organismes agréés au titre de l'article R 543-234 du code de l'environnement dispose que les éco-organismes concluent un contrat-type avec les collectivités territoriales compétentes en matière de collecte séparée des déchets diffus spécifiques ménagers qui en font la demande et qui s'engagent à respecter ce contrat. Une convention-type à durée indéterminée a ainsi été proposée par EcoDDS lors de la période d'agrément antérieure au 31 décembre 2017.

A l'initiative de l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité d'une part et d'EcoDDS d'autre part, un avenant à la convention-type en vigueur a été élaboré, en vue de revaloriser le barème de soutiens financiers, dit barème aval. Cet avenant a été soumis à la concertation avec des représentants des collectivités territoriales, puis communiqué aux ministères délivrant l'agrément.

Considérant que le cahier des charges annexé à l'arrêté ministériel du 15 juin 2012 dispose que les éco-organismes agréés s'assurent de la simplicité des modalités administratives de gestion du contrat avec les collectivités territoriales ; qu'il convient donc en particulier de simplifier le calcul des soutiens versés par EcoDDS.

Considérant que, selon l'article 4.3 de la convention-type, les soutiens dus au titre de l'année N (DDS collectés en année N) sont payés en année N+1 ; que, malgré les circonstances ayant conduit à la délivrance tardive de son agrément à EcoDDS, et afin de faire bénéficier les collectivités territoriales d'un barème aval plus favorable, les parties

conviennent d'une application rétroactive du nouveau barème aval aux DDS ménagers collectés à partir du 1^{er} janvier 2018, dès lors que l'avenant est régularisé par les collectivités territoriales avant le 30 juin 2018 inclus.

Le soutien pour les déchèteries du SIRTOM passe de 812 € à 937 €, soit une majoration du soutien de 15 %. Le soutien à la communication reste à 0.03 €/hab. et une formation annuelle des agents de déchèterie sera proposée. Enfin, il sera fourni aux collectivités une dotation de base d'équipements de protection pour les agents (EPI).

Il propose au Conseil syndical de l'autoriser à signer l'avenant proposé par EcoDDS.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant à la convention proposé par EcoDDS.

6) Bilan collectes 2017 :

Michel MAYA annonce qu'un premier bilan des résultats de collecte 2017 va être présenté rapidement par Bertrand DEVILLARD et lui laisse la parole. Il sera voté courant juin 2018.

Bertrand DEVILLARD présente un bilan qui fait apparaître une hausse de la production de déchets sur le SIRTOM entre 2016 et 2017 (+ 1.60 % / 171 tonnes) mais une baisse des ratios par habitant (pour rappel + 10 % de population au 01/01/2017) soit 544 kg/hab. en 2016 contre 502 kg/hab. en 2017 (- 7.6 %).

Les tonnages d'ordures ménagères augmentent de 7 % / 261 tonnes (188 kg/hab. en 2016, 183 kg/hab. en 2017).

Les autres faits marquants pour l'année 2017 sont :

- l'augmentation des emballages collectés [+ 4 % / + 17 tonnes (19.8 kg/hab. en 2016, 18.8 kg/hab. en 2017)].
- la baisse du papier (- 6 % / 36 tonnes ; 28.5 kg/hab. en 2016, 24.2 kg/hab. en 2017),
- la hausse du verre (+ 12 % / 141.5 tonnes ; 58 kg/hab. en 2016, 59 kg/hab. en 2017),
- la baisse des tonnages apportés en déchetteries (- 5.1 % / 256 tonnes ; 259 kg/hab. en 2016, 217 kg/hab. en 2017). 90 % de cette baisse concerne les déchets verts (- 230 tonnes). A noter + 16 % de ferrailles (+ 57 tonnes) / - 6 % (69 tonnes) de déchets non recyclables. Le reste des flux stagne ou diminue.

Pour 2017, le tonnage total de déchets est de 10 891 tonnes, dont 3 966 tonnes pour les ordures ménagères, 2 215 tonnes pour le tri et 4 710 tonnes pour les déchèteries. Le détail de l'année 2017 sera présenté lors du vote du rapport déchets 2017 en juin.

Les commentaires sont : une forte baisse des ratios déchetterie ; 217 kg par habitant. On peut se poser la question de savoir si les actions mises en place y sont pour quelque chose ou est-ce que les fréquentations sur les déchetteries baissent.

M. DEMAIZIERE précise, également, que la pousse de l'herbe sur 2017 avait diminué de 20 % du fait de la sécheresse.

7) Programme Local de Prévention des Déchets des Ménages et Assimilés (PLP DMA) et opération Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG) :

Michel MAYA laisse la parole à Perrine DELSALLE qui explique qu'elle revient d'une formation sur les changements de comportement. Il y a tout un processus constitué de plusieurs étapes servant de base pour passer à l'action.

Ensuite, elle présente un bilan des actions mises en place par le SIRTOM.

M. DEHOUCK demande par rapport à l'action liée au tourisme à ce que les informations portent également sur les gîtes et chambres d'hôtes.

Perrine DELSALLE répond que c'est prévu dans le cadre du développement de cette action.

Bertrand DEVILLARD présente le bilan financier depuis 2015 où pour le moment le bilan est positif puisque il y a un déficit entre coûts des actions et aides pour ces actions de seulement 382.24 € ; ceci sans intégrer l'équivalent financier de la baisse des déchets produits.

M. MATHONNIERE se renseigne sur la collecte des cartons d'occasion et sur le fonctionnement du compostage.

Perrine DELSALLE s'engage à donner le contact pour la collecte des cartons. Pour le compostage, le fonctionnement n'est pas compliqué mais il y a un équilibre à respecter entre les apports et les matières sèches.

M. MATHONNIERE fait le point aussi sur l'opération « poules » et dit qu'elles évitent bien des déchets car elles mangent tout.

Michel MAYA dit que les poules mangent beaucoup de choses sauf les épluchures de pommes de terre. Il indique que les bilans présentés sont positifs et qu'il faut continuer sur cette dynamique.

8) Questions diverses :

Michel MAYA rappelle que dans le cadre de la réhabilitation du réseau de déchèteries des cartes sont données aux usagers afin de mettre en place le contrôle d'accès.

Il indique que certains usagers professionnels demandent à avoir plusieurs cartes pour leur activité. Par ailleurs, des usagers ont égaré leur carte et demandent à en avoir une nouvelle.

Il indique que le Bureau propose de pouvoir fournir plusieurs cartes aux usagers professionnels et de pouvoir renouveler les cartes perdues, contre une participation financière dans ces deux cas.

Il est, donc, proposé de mettre en place la facturation des cartes de déchèterie supplémentaires demandées par les usagers professionnels ou en cas de perte ; le montant proposé par carte est de 5 €.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, autorise la mise en place de la facturation des cartes de déchèterie supplémentaires demandées par les usagers professionnels ou en cas de perte au tarif de 5 € par carte.

Michel MAYA présente l'état d'avancement du projet de l'unité de méthanisation en précisant que l'étude en est au niveau du calibrage des apports des matières entrantes et des producteurs qui seraient d'accord pour livrer leurs matières. Plus spécifiquement, les discussions portent sur les conditions financières et techniques (logistique) pour les apports et reprises de matières. En fonction du résultat de ces discussions, avec pour objectif d'avoir une viabilité économique et financière de l'installation, les tonnages entrants seront stabilisés autour de 3 500 tonnes ou revus à la baisse.

La séance est levée à 20 h 30.